

II

*L'Ambassadeur d'Israël au Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures du Canada*

(Traduction)

Le 9 février 1982

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° ESS-0322 en date du 9 février 1982 et à l'Accord concernant des services aériens commerciaux réguliers signé à Ottawa le 10 février 1971 par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël, tel que modifié par l'Échange de Notes en date du 10 décembre 1976.

J'ai l'honneur de vous aviser que les modifications proposées dans votre Note agrément au Gouvernement de l'État d'Israël et que votre Note et la présente réponse constituent, entre nos deux gouvernements, un Accord qui entre en vigueur aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'ambassadeur d'Israël,
YESHAYAHU ANUG

L'honorable Mark MacGuigan,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.